

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 038-213801731-20240412-2024_13-DE

Séance du 12 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents 09

Votants : 09 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 09

AFFICHE LE

18 AVR. 2024

MAIRIE LE FRENEY D'OISANS

Délibération N° 2024 – 13 : Approbation du compte de gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 02 avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric,

Étaient absents et excusés : OUGIER Isabelle, MAYET Christelle

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Ougier Jean Patrick

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PICHOU,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune discordance n'apparaît ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
2. statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

